

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETAGNY-SUR-ORGE

☎ 01.69.80.29.29

## DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION

DÉCISION N° 2023 - 151

**Objet : Programmation culturelle saison 2022-2023 du Centre Culturel Baschet  
Convention de partenariat et avenant N°1 avec l'association LA LISIÈRE pour l'accueil sur le territoire communal le spectacle Bien Parado de l'édition 2023 du festival « De Jour // De Nuit »**

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2020-085 en date du 23 mai 2020, relative à la délégation d'attributions au Maire en application de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de convention de partenariat et l'avenant N°1 à conclure avec l'association LA LISIÈRE,

**CONSIDERANT** l'intérêt de présenter dans le cadre de l'édition 2023 du festival intercommunal « De Jour // De Nuit », le spectacle Bien Parado de la compagnie La Méandre,

**DECIDE** de conclure une convention de partenariat et l'avenant N°1 avec l'association LA LISIÈRE, sise 2 rue de la libération à Bruyères-le-Châtel (91680) pour l'organisation de l'accueil du spectacle Bien Parado, escale saintmichellose de l'édition 2023 du festival « De Jour // De Nuit ».


**DIT** que le spectacle aura lieu le dimanche 4 juin 2023 à 19h sur la place Yvonne et Jeannine Trihoreau à Saint-Michel-sur-Orge (91240).

**DIT** que la commune versera à l'association un montant forfaitaire de 2000,00 € nets de taxes, selon les modalités prévues à l'article 4 de la convention.

**DIT** que cette dépense est inscrite au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

**01 JUIN 2023**

Le Maire  
  
Sophie RIGALT